



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 3 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur Chrystophe AUBERT, maire.

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, maire, Mmes : BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAUT Michel.

Absents Mme HERIN Emilie, Mr ROUSSEAU Thomas.

Excusé ayant donné procuration : Mme PERROTIN Marie-Louise à Mme BOISTARD Brigitte

Secrétaire de séance : Mr THIBAUT Michel

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de la convocation : 16/06/2025

Date d'affichage de la convocation : 16/06/2025

Ordre du jour de la séance :

- 1 – Val Touraine Habitat : Approbation du compte-rendu annuel de 2024
 - 2 – Lotissement les Tournesols : Cession parcelle ZR 139 par VILLADIM
 - 3 – Ecole : Tarifs garderie 2025/2026
Tarifs restauration scolaire 2025/2026
 - 4 – Landes communales : Opposition à la Charte d'agrainage
 - 5 – Infirmiers libéraux : Demande de location du bâtiment « 31 rue des écoles »
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Réf : 2025-07-01 : Val Touraine Habitat : Approbation du compte rendu annuel 2024

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale et de son bilan, établi par Val Touraine Habitat au 31/12/2024, concernant la ZAC "Le petit Riz",

Après en avoir délibéré,

- approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale ainsi que son bilan. (unanimité)

Réf : Lotissement les Tournesols : Cession parcelle ZR 139 par VILLADIM

Monsieur le maire informe le conseil que Villadim, promoteur immobilier, propose la cession de la parcelle ZR 139 d'une superficie de 1 190 m² à titre gratuit à la commune. Un riverain souhaitant acquérir cette parcelle, le conseil municipal a décidé d'ajourner ce point, afin que ce riverain prenne contact directement avec Villadim pour signer l'acte de vente.

Réf : 2025-07-02 : Tarifs garderie

Arrivée de Monsieur GODFROY Tony

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

décide de maintenir les tarifs de la garderie, qui restent fixés par enfant, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 comme suit :

- de 1 à 30 demi-heures mensuelles : 1,25 € la demi-heure
- au-delà de 30 demi-heures mensuelles : 0,90 € la demi-heure

Un paiement minimum mensuel de 5,00 € sera appliqué (unanimité)

Réf : 2025-07-03 : Tarifs restauration scolaire

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, décide :

* de maintenir les tarifs de la restauration scolaire qui restent fixés à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 comme suit :

- 3,80 € pour les enfants réguliers
- 4,25 € pour les enfants occasionnels
- 6,95 € pour les adultes occasionnels ou réguliers
- 3,45 € pour les employés communaux réguliers
- 3,90 € pour les employés communaux occasionnels

* de fixer un forfait mensuel de 50 € par enfant déjeunant régulièrement

* d'appliquer ce système de forfait de septembre à mai

* de régulariser en juin, la somme restant à régler par rapport au tarif en vigueur et/ou des absences justifiées de l'enfant et/ou de son départ.

Le conseil municipal décide d'appliquer toutes ces modalités dès la rentrée scolaire 2025/2026. (unanimité)

Réf : 2025-07-04 : Landes communales : charte d'agrainage

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une charte d'agrainage peut être conclue entre une société de chasse et la Fédération des Chasseurs.

La commune étant propriétaire de parcelles boisées, situées aux Landes de Souvigné, est donc concernée par une éventuelle demande d'agrainage qui pourrait être sollicitée par l'Association Cynégétique de la Rochedain, locataire de ces parcelles.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une restauration "d'une lande humide de la forêt communale pour la sauvegarde de la biodiversité et la préservation des espaces naturels menacés" a été réalisée par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Les travaux effectués s'élèvent à 89 195,20 € HT et doivent être préservés pendant plusieurs décennies.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est préférable de s'opposer à une charte d'agrainage concernant les landes de Souvigné avec toutes sociétés de chasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose à une charte d'agrainage sur les landes de Souvigné. (13 pour, 3 abstentions)

Réf : 2025-07-05 : Bail commercial « 31 rue des écoles »

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une demande de location a été formulée par Madame DURO Alicia et Monsieur BARDET Marius, infirmiers libéraux, pour le bâtiment situé au "31 rue des écoles", afin d'y installer leur cabinet, pour un loyer mensuel de 300 € avec une première année gratuite.

Considérant qu'un médecin généraliste exerce déjà dans la commune et que cette installation permettrait de renforcer l'accompagnement dans le paramédical, Monsieur le maire propose la signature d'un bail commercial pour un loyer mensuel de 150 €, plus les charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer le bail commercial (3-6-9) avec Madame DURO Alicia et Monsieur BARDET Marius, à compter d'octobre 2025 pour un loyer mensuel de 150 € plus les charges et avec une clause d'échelle mobile. (7 pour, 6 abstentions)

Questions diverses

- Il est précisé que le panneau « stop » est inexistant au chemin de Champart. Il sera posé un nouveau panneau rapidement.
- Le conseil est informé des travaux de voirie en cours (chicanes, enrobés à la Perrée et à la Tonelle, peinture au sol, rue de la marnière)
- Il ne sera pas tiré de feu d'artifice le 19 juillet.
- Un distributeur de pizzas sera installé à proximité du local situé au 9 rue des écoles où sera fabriqué la pâte, à compter de l'automne.
- Les peintures des boiseries des bâtiments communaux sont en cours.

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 10.

Le secrétaire de séance,

Michel THIBAUT,

Le maire,

Chrystophe AUBERT,